

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Mars 2017

Président : CROS Claude

Secrétaire : GRIMSTONE Martine

Présents : CROS Claude
CROS Nicolas
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse

Procurations : RAGA Sylvie à CROS Nicolas
DEKESTER HOLMIERE Pascale à GRIMSTONE Martine
PONCET Bernard à Claude CROS.

Convocation du 06 mars 2017.

Début de séance : 20 heures 30

Ordre du Jour :

1. Présentation d'une installation photovoltaïque sur le toit de la bergerie par HB SOLUTIONS :
 - a. Décision de principe sur ce projet,
 - b. Décision sur une déclaration de travaux à la DDTM,
 - c. Demande d'estimation du coût de raccordement à ERDF,
2. Parcelle 499 : délibération rectificative – prise en charge des frais notariés,
3. Formation des agents communaux : prise en charge des frais de déplacement,
4. Questions diverses.

Le conseil municipal valide le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- achat parcelles section B n° 497 et n°505,
- subvention à l'association Rallye des Hautes Corbières.

1. Présentation d'une installation photovoltaïque sur le toit de la bergerie par HB SOLUTIONS

Le conseil municipal décide de poursuivre le projet et, pour mieux l'apprécier, la commune fera une déclaration auprès de la DDTM ainsi qu'une demande d'estimation du coût de raccordement à ERDF.

2. Parcelle 499 : délibération rectificative – prise en charge des frais notariés

En complément de la dernière délibération du conseil municipal en date du 07 février 2017, la commune confirme qu'elle prendra bien en compte les frais notariés.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le maire de signer les actes référents à cette affaire.

3. Formation des agents communaux : prise en charge des frais de déplacement

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacements et repas selon les tarifs en vigueur.

4. Achat parcelles section B n°497 et n°505

Suite à l'accord de Mr Gélis Auguste, la commune décide d'acheter les parcelles B 497 et B 505 pour la somme de 3 000 euros et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les actes notariés.

5. Subvention au Rallye des Hautes Corbières

Le conseil municipal décide de financer à hauteur de 50 % l'achat de T-shirts (625 euros). La commune décide de prendre à sa charge les frais de débroussaillage qui seront assurés par François Holmière.

6. Questions diverses

En complément de la décision du conseil municipal du 07 juin 2016 et compte tenu de la topographie des lieux, le conseil municipal autorise Aaron-Lee Grimstone à planter des arbres fruitiers sur la partie basse adjacente au ruisseau et uniquement à cet endroit.

La séance est levée à 23 h 45.

Le maire,
Claude CROS